Liban, Chili, Irak, Algérie, Haïti, Equateur, Egypte, Indonésie, Colombie, Zimbabwe, Hong-Kong, Roumanie, Tunisie, Bolivie, ouvriers de General Motors et enseignants aux Etats-Unis, mouvements sociaux et Gilets Jaunes en France, mouvements des femmes pour l'égalité ou pour la préservation de l'environnement, sans oublier le peuple palestinien.
La crise sociale planétaire appelle à un changement profond de paradigme économique, social, environnemental et démocratique.
Cette aspiration, même lorsqu'elle n'est pas clairement exprimée par les mouvements sociaux en cours, se retrouve partout au même moment. Elle sert aussi d'une certaine manière de moteur sur le plan global à l'actuel mouvement planétaire exigeant une justice climatique et environnementale.
Aux quatre coins de la planète une vague de protestations populaires déferle sur le monde.
Elle dénonce les effets catastrophiques des politiques libérales et liberticides avec deux exigences communes : le rejet des inégalités, la fortes précarisation de la vie quotidienne et la perte de contrôle démocratique, face à des gouvernements de plus plus tentés par des dérives autoritaires. Si le mouvement syndical peut prendre sa place dans ces vagues de colère, il n'en n'est pas forcément à l'origine.
En répondant à ces colères sociales, environnementales, populaires par le fuite en avant, le néolibéralisme aggrave sa propre crise et ouvre la porte à l'affrontement.
A chaque fois, les réponses des dirigeants sont les mêmes, d'abord la surdité, ensuite l'entêtement , finalement la répression avec son cortège de victimes.
Un nouvel ordre radical mondial se profile, Etats-Unis en tête, qui par ses pressions politiques, économiques agressives, fragilise la paix. et les équilibres mondiaux.

1er semestre 2020

Trait d'Union

Section syndicale des Retraité-e-s de Rennes

Battre le fer quand il est chaud !

Retraite par points : enfumage et mystification !

Hier, les réformes des retraites ont été « justifiées » au nom de l'équilibre financier. Le déficit est en voie de résorption, au prix d'une baisse continue du niveau des pensions. Aujourd'hui, c'est l'« équité » qui est mise en avant par M. Emmanuel Maron, tant appréciée par le MEDEF.
De toutes les réformes celle-ci est dévastatrice. Elle obligerait les salariés à travailler plus, sans connaître à l'avance le montant de sa pension. Et là, grandiose imposture, la valeur du point ne serait pas la même pour toutes et pour tous : elle dépendrait de l'année de naissance, de l'âge auquel serait prise sa retraite, du contexte économique et pourrait varier d'une année sur l'autre. Au nom de l'équité annoncée : un euro cotisé n'ouvrirait donc pas au même droit ? Toutefois le problème financier demeure: ce n'est pas en cassant le thermomètre qu'on fait tomber la fièvre.

Comment financer les retraites ?

28% de retraités vivaient en dessous du seuil de pauvreté en 1970.
Entre 1970 et 2000 le taux de pauvreté à été divisé par six, grâce à l'augmentation de la part des ressources dédiée au financement des retraites sur le PIB*. Le passage de 5% des richesses consacrées en 1960, au financement des retraites, à 13,8% du PIB, nous a permis d'élever le niveau de vie des retraité-e-s et de faire face aux transformations démographiques. Cela n'a pas mis le pays en faillite. C'est la juste répartition des richesses créées par les salarié-e-s et des retraité-e-s lorsqu'ils étaient en activité.

Qu'en-est-il aujourd'hui.

Pour l'année 2016, la somme totale de 308 milliards d'euros est consacrée pour les pensions retraites *(13,8 % du PIB). Rappelons que la pension des femmes reste inférieure en moyenne de 40 % à celle des hommes et qu'un tiers des retraités en France ont une pension inférieure à mille euros*.
Les marchés financiers veulent que soit gravé dans le marbre le choix de limiter les ressources du système de retraite à moins 14% du PIB, pour mieux « créer les fonds de pension à la française. » dixit Macron.
Pour cela, les cotisations seraient bloquées, l'ajustement s'opérerait par la baisse des pensions. Or, les besoins en financement sont connus : le nombre de retraités passera de 16,3 millions à 18,6 en 2030 avant de décroître. C'est une baisse en perspective des pensions qui est envisagée pour les retraités, alors que celles-ci n'ont pas été réévaluées peu ou prou.
Le sujet des retraites s'ajoute à un malaise social patent.
Depuis les Gilets jaunes, c'est une évidence ! Le climat social est en ébullition, les retraites, le pouvoir d'achat des actifs et des retraité-e-s, les conditions de travail, les services publics hospitaliers, les écoles, les transports, le climat etc. Les grèves, les actions diverses, les manifestations historiques massives, en cours, marqueront certainement la vie sociale de notre pays.
Tous les ingrédients sont là. Tous les corps et métiers n'en peuvent plus, la précarité, la pauvreté explosent.
La grande majorité des salarié-e-s, des retraité-e-s souhaite une autre finalité de l'économique et du social. Serait-ce un projet de société durable respectueux de l'Humain et de son environnement ? La CGT y contribue et agit dans ce sens.

Jean Jousseaume - Michel Bougier

Bloavezh Mad

**Le PIB mesure la valeur de tous les biens et services produits dans un pays sur une année.*

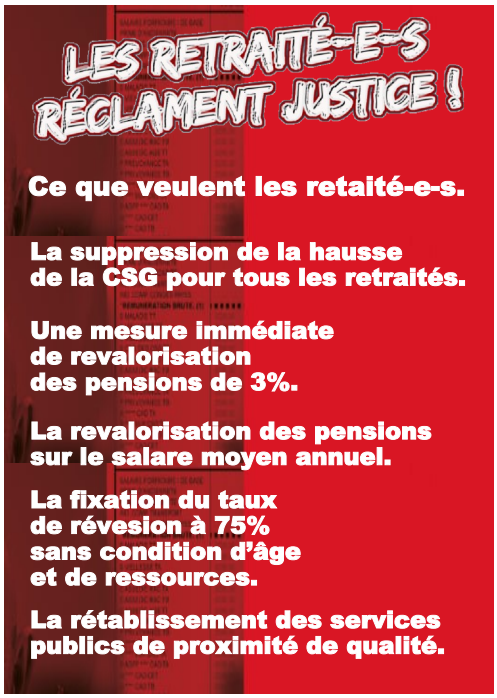

Pour les retraitées, les enjeux sont de trois ordres :

1. Être en capacité d'accéder aux nouveaux outils, aux nouvelles formes de sociabilité… Utiliser et maîtriser ces nouvelles technologies, mais aussi avoir un droit à une assistance en cas de besoin, un droit à une formation…

2. Être en capacité, avec l'ensemble de la société, de comprendre les enjeux et de peser sur les choix, les contrôles, les orientations.

3.Construire une société humaine où les rapports humains continuent d'exister voire s'améliorent.

CAC 40.
Les dividendes explosent les records.

Les records ont été pulvérisés, la ronde des actionnaires du CAC 40 n'a jamais été aussi élevée. Ils se sont ainsi partagé 60,2 milliards d'euros en 2019, contre 57 milliards en 2007, pic de la folie spéculative d'avant crise. Plus précisément, les dividendes versés en numéraire ont dépassé les 49 milliards d'euros, tendit que les rachats d'actions – les groupes rachètent leurs propres titres puis les détruisent, ce qui fait mécaniquement grimper la valeur des restants – s'élève à près de 11 milliards d'euros.

Les trois-quarts des bénéfices des entreprises du CAC 40 vous ainsi directement dans la poche des actionnaires, et tant pis pour la hausse pour les hausses de salaires et les investissements. Ces mêmes actionnaires qui bénéficient désormais de la flat tax, cet impôt forfaitaire, mais surtout symbolique, sur les revenus du capital. Total reste plus haute marche du podium est à reverser 8,6 milliards d'euros à ses actionnaires l'année dernière. Sanofi et la BNP ont distribué respectivement 3,8 et 3,7 milliards d'euros.

Seule la prochaine crise mettra un terme à cette inflation : les directions de ces multinationales, nommé par les actionnaires, ont trop peur de les décevoir en baissant les dividendes d'une année sur l'autre. Cette hausse (plus 15 %) devient d'autant plus inquiétant qu'elle progresse deux fois plus vite en moyenne que les résultats dans des entreprises. Pour continuer à payer, les groupes du CAC 40 vont ainsi de voir réaliser de nouvelles économies, donc sabrer toujours plus dans l'emploi et les salaires.

Évasion fiscale. Une bien terne liste noire. Bercy a publié une mise à jour de sa liste des paradis fiscaux. Seuls 13 petits territoires subsistent, Brunei et les Îles Marshall en sont sortis. Certaines îles des Caraïbes, comme les Îles Vierges ou Trinité et Tobago, ils font leur rentrée. Bercy épargne toujours les principaux paradis fiscaux européen - Irlande, Pays-Bas ou Luxembourg en tête -, tout comme les Émirats ou Hong Kong, ou transitent les 118 milliards d'euros qui échappe chaque année à la France, selon des économistes. Les sommes de la fraude fiscale recouvrées par la France sont deux fois moindres qu'en Allemagne et qu'au Royaume-Uni.

4,5 MILLIONS DE PERSONNES TOUCHENT LA PENSION DE RÉVERSION, DONT 89% SONT DES FEMMES ET UN MILLION DE CES BÉNÉFICIAIRES N'A PAS DE RETRAITE PROPRE. CELA CONTRIBUE À CORRIGER EN PARTIE LES INÉGALITÉS

ÉGALITÉ SALARIALE FEMME/HOMME

La mise en œuvre d'une politique volontariste d'égalité salariale entre les femmes et les hommes permettrait d'abonder à hauteur de plus de 6 milliards d'euros les ressources des différents régimes de retraite existants.

Belgique.JF Tamellini (FGTB*) revient sur la mobilisation qui mit en échec la réforme des retraites dans son pays. *« La réforme française des retraites me fait penser à la réforme tentée par le gouvernement libéral en Belgique. C'était en réalité une déstructuration de notre système solidaire de retraite par répartition. L'objectif était d'utiliser les pensionnés comme variable d'ajustement budgétaire afin d'équilibrer les comptes de l'État, et satisfaire aux ratios iniques de la Commission européenne ».*

** **Fédération générale du travail de Belgique** (plus d'un million cinq cent mille), la deuxième fédération syndicale belge.*

désigner les dispositifs qui payer moins, voire pas du sociales.

Les niches sociales représ manque à gagner pour les de base et le fonds de soli Leur coût est d'ailleurs loi puisqu'il est estimé par la 66 milliards d'euros en 20 liards d'euros pour des seu néraux de cotisations patro Or, parmi ces cotisations p 000 000 d'euros n'ont pas branche vieillesse de l'ass

Au moment où plusieurs mouvements sociaux secouent le pays, quel traitement, les médias leur accordent-ils ? Manifestations des gilets jaunes ou grèves contre la réforme des retraites, plusieurs séquences montrent une information sociale trop souvent biaisée. Les médias, sont-ils encore un contre pouvoir ?

François Pinault (et Le Point), rendez l'argent !

L'hebdomadaire Le Point de François Pinault (*6ème fortune française*), est un magazine de droite, libéral.
Les saillies de Franz-Olivier Giesbert contre la CGT sont connues, les orientations ultra-libérales ont été maintes fois relevées, et les éditoriaux pour le moins conservateurs. Les dossiers anti-fonctionnaires et les engouements pour l'orthodoxie libérale pullulent dans chaque numéro.
Un journal d'opinion, donc, marqué à droite. Très bien.
Mais cet hebdomadaire, qui ne cesse de demander à l'État de se serrer la ceinture, qui s'insurge contre le gaspillage des administrations publiques, qui réclame plus d'efforts aux fonctionnaires, qui voudrait que l'on purifie les dépenses publiques, et qui récidive cette semaine (*12 décembre 2019*), en s'en prenant à « *notre abracadabrant modèle social* », profite si bien de ce système tant décrié.
Chaque année, *Le Point* dépouille l'État de plusieurs centaines de milliers d'euros en aides à la presse [1].
Les chiffres sont éloquents : en 2016, *Le Point* et son site Internet (lepoint.fr) ont touché 855 302 euros d'aides publiques (292 951 euros en 2017, soit plus d'un million en deux ans), alors que ce journal est sous perfusion publicitaire et surtout appartient à quelqu'un dont la fortune s'élève à 29 milliards d'euros !
Faisons le calcul : 29 milliards moins 855 302, ça fait toujours 29 milliards…Alors que François Pinault, Étienne Gernelle – le directeur du *Point* – et Sébastien le Fol – le directeur de la rédaction – rendent l'argent que la République française leur a octroyé. Merci.
Mathias Reymond. Acrimed *(acronyme d'« Action critique Médias ») est une association française loi de 1901 de critique des médias).*

Niches sociales : le patronat doit 10 milliards d'euros à la caisse des retraites.

On connaissait bien les « niches fiscales », on connaît moins bien les « niches sociales ». C'est pourtant le terme qu'emploie la Cour des comptes pour i permettent de tout, de cotisations

entent ainsi un régimes obligatoires darité vieillesse. n d'être négligeable Cour des comptes à 19, dont 52 mil- uls allègements gé- onales. patronales, 9 758 été versés à la urance-maladie, qui gère actuellement le régime général des retraites (annexe 5 du PLFSS 2019, p 48*).
Si les patrons s'en tirent bien, ce trou de près de 10 milliards d'euros est en revanche comblé par l'État, mais pas intégralement.
Cocasse, lorsqu'on constate que le déficit des caisses de retraite est de 3,5 milliards d'euros en 2018, ce qui fait dire au Comité de mobilisation de la Direction Générale de l'Insee : « Le déficit actuel du système de retraite est le fruit d'une succession de politiques ayant eu pour effet de faire stagner les ressources, tandis que les dépenses augmentaient régulièrement. »
La Cour des comptes note à son tour que « ces dispositifs dérogatoires sont insuffisamment encadrés, qu'il s'agisse de l'évolution de leur coût, de l'appréciation de leur efficacité au regard de leurs objectifs ou de la maîtrise des risques liés au recouvrement des prélèvements sociaux », à méditer.

**Projet de loi de financement de la Sécurité sociale*

Coup d'état contre la démocratie !

Le 22 mai 2019, les sénateurs ont adopté en 1er lecture le projet de loi relatif à la modernisation de la distribution de la presse. Ce projet vise à abroger l'actuel système coopératif issu de la loi Bichet, ce « joyau législatif de la Résistance.»
Ce projet de loi est adopté par l'Assemblée nationale, c'est la fin de l'égalité de diffusion des titres et de la péréquation des coûts, la fin de l'impartialité de traitement des « titres de presse », de l'égalité d'accès à la presse sur tout le territoire, l'ubérisation des messageries et une atteinte au droit de grève des salariés, des suppressions d'emploi en masse.
Aujourd'hui, c'est l'Autorité de régulation de la distribution de la presse (ARDP), composée de hauts magistrats issus des grands corps d'État et le Conseil supérieur des messageries (CSMP) qui assument la gouvernance des messageries de presse. Demain, la presse est une marchandise comme une autre, seule comptera l'ouverture au marché et la braderie au moins-disant, fut-il un « Uber » français.
Aujourd'hui, pour garantir l'impartialité de la distribution, les coopératives doivent obligatoirement admettre tout journal ou périodique qui souhaite être distribué en étant groupé avec d'autres titres (art 6). Demain, en abrogeant l'article 4 de la loi Bichet, la portée du principe d'impartialité sera annulée
Aujourd'hui, pour garantir l'égalité de traitement, chaque titre bénéficie de la péréquation des coûts de distribution, qui permet aux journaux à faible tirage de bénéficier des mêmes tarifs que ceux accordés aux journaux à fort tirage.
C'est parce que les barèmes sont votés en assemblée générale des coopératives, où les petits éditeurs sont les plus nombreux, que, suivant le principe un homme égale une voix, la péréquation des coûts s'opère. Demain, les barèmes ne seront plus votés en AG des coopératives.
Aujourd'hui, les diffuseurs de presse sont tenus de proposer à la vente tous les titres confiés par les messageries sur la base de critères non-discriminatoire.
Demain, ce serait aux marchands de presse de sélectionner les titres et les quantités qu'ils souhaitent mettre en vente.
Aujourd'hui, notre système de distribution de la presse, unique au monde, permet à chaque quotidien ou périodique, quelle que soit l'importance de son tirage d'être présents dans les points de vente sur tout le territoire, à égalité de traitement, en étant groupé avec les autres titres et acheminé en temps et en heure vers les points de diffusion.
Demain, c'est la porte ouverte à la discrimination territoriale.
La Loi n° 2019-1063 du 18 octobre 2019 relative à la modernisation de la distribution de la presse, signe l'arrêt de mort du système coopératif de distribution de la presse.

Gérard Filoche (Merci à Yann VOLANT Membre du Conseil National UFR FILPAC CGT)

Actif j'y suis ! Retraité j'y reste !

L'activité et le renforcement de nos organisations de retraités sont incontournables pour une prise en compte de la diversité de situations allant de la préretraite au grand âge et la construction d'un rapport de force. une réalité démographique.
Les relations établies depuis quelques années entre la section Retraités FILPAC de Rennes et les Syndicats FILPAC Ouest France et Oberthur Fiduciaire permettent aujourd'hui de mettre en adéquation une volonté politique commune. Pour 2019, ce sont 15 camarades de Ouest-France qui ont rejoins la section FILPAC retraités de Rennes, suite à l'anticipation de notre camarade Jean-Michel Quilfen auprès des syndiqués concernés. Cotiser à la CGT ne peux pas être en soi lié qu'à un lien de fidélité ou de reconnaissance.
C'est pour l'adhérent retraité des droits.
Droit à l'information, à l'exercice d'une citoyenneté en adéquation avec les revendications nationales et de proximité territoriale : départementales, communales et intercommunales.
Aujourd'hui de nombreuses questions se posent concernant : le niveau des pensions, le pouvoir d'achat, des Services publics de qualité et de proximité (santé, autonomie, vieillissement, les services à domicile, etc.), la mobilité, la culture, les loisirs, les nouvelles technologies.
Les retraités comme tout être humain, vivre en société cela implique la connaissance et la prise en compte des conditions indispensables à leur vie.
Il s'agit d'entendre les besoins des retraités et de prendre en compte les retraités et des générations dans leurs diversités.

UFR

cgt 35 Préretraités et retraités

Section syndicale
Retraités de Rennes
31 Bd du Portugal
CS 90837
35208 Rennes cedex

Vie syndicale

Conseil syndical

Michel BOUGIER
Gérard BOUVIER
Dominique BUAN
Michel CHERUEL
Gérard GODET
Michel GOUGI
Jean JOUSSEAUME
Philippe LAGRANGE
Anita LEFAIX
Daniel MARIN
Jean-Michel QUILFEN
Yvon TORTELIER
Gérard TUDORET

Commission financière de contrôle
Yvette GAILLARD
Michel LEGAC
Serge MONOT

Démantèlement des services publics ouverture au privé, baisse drastique du nombre de fonctionnaires, vote à la hussarde remettant en cause leurs statuts...le gouvernement lance une offensive sans précédent voulue pat le Medef et d'une ampleur inédite.

Le déficit de la Sécurité sociale un mensonge d'Etat !

Selon le Projet de Loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS), les comptes de la Sécurité sociale présenteraient un déficit de 5,3 milliards d'euros en 2019, ce qui a permis à la grande presse de titrer : « Le trou de la Sécurité sociale se creuse » ou « La Sécu en rouge après les Gilets jaunes ». La Cour des comptes écrit de même : « En 2019, le déficit va fortement s'aggraver ». Ce déficit proviendrait des mesures « Gilets jaunes » et de l'explosion des dépenses de maladie et de retraite, qu'il conviendrait donc de réduire au plus vite.
Il s'agit d'un mensonge d'Etat. La Sécurité sociale est en réalité en excédent de 11,7 milliards d'euros ; elle ne souffre pas d'une hausse de dépenses, mais d'une baisse de recettes. La baisse des taux de cotisations patronales et l'exonération totale des cotisations, désormais non compensées par l'État, créent un déficit artificiel des comptes de la Sécurité sociale. C'est donc la double peine pour les assurés sociaux qui financent deux fois, par l'impôt et par les cotisations le déficit dû aux choix politiques du gouvernement.

Notre camarade René JAMOIS

n'est plu.

De formation , boulanger René est embauché à Ouest-France dans les années 1964/65 comme clicheur, puis il évolue comme bobinier sur les rotatives.
Dans cette période, René adhère à la FFTL CGT.
Ne rechignant pas à la tâche, la nuit à Ouest-France et le jour avec sa femme Huguette tenant commerce, René fait partie de cette génération d'après-guerre laborieuse.
René est élu pendant de nombreuse années, Délégué du personnel et à la Mutuelle de l'entreprise.
L'honnêteté de son engagement, sa bonhomie font de René un collègue, un camarade apprécié et respecté, sans oublier la convivialité.
René est un de ses humbles, parfois trop discret, qui au cours de leur vie sont dévoués à la cause du « petit peuple ».
René n'a jamais perdu le fil du sens des autres.
Fidèle en amitié, fidèle à la FILPAC CGT : une vie de dévouement au service des autres et de sa famille.